



Le mercredi 14 octobre 2020 à 20h30 le conseil municipal, légalement convoqué le octobre 2020, s'est réuni en la salle des fêtes en session ordinaire.

Etaient présents : Patricia BOUCHER, Maire, Bernard MANIERE, Premier Adjoint, Odile LESCURE, Deuxième Adjointe, Jean-Claude MARTY, Troisième Adjoint, Alain BARRANGER, Marie-Claire LASCOMBES, Sébastien LE BOZEC, Jean-Paul LIEGEOIS, Patrick MARTY, Séverine RAMOS, Cyril VIELESCOT, conseillères et conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul LIEGEOIS

Ayant approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 août 2020, l'ensemble de conseillers présents à cette dernière réunion signe le dit document.

1. Demande d'autorisation d'exploiter la carrière « Langlade » sur la commune de Bouzic :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter la carrière « Langlade » sur la commune de Bouzic.

Le conseil municipal, fort des remarques faites par les riverains, prend acte et demande à ce que les transporteurs respectent la signalisation et les trajets imposés à ce jour.

Aucune dégradation notable n'a été signalée sur la voirie communale. La municipalité veillera au balisage du chemin rural situé entre les parcelles 136 et 138.

Le conseil municipal réuni émet un avis favorable au renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière, « Langlade ».

2. Virement de crédits (chapitre 12 au compte 65)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au chapitre 12 il manque des crédits et qu'il convient d'en ajouter par le chapitre 65 pour une somme d'environ 2000€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce transfert.

3. Recrutement agent technique

Madame le Maire propose d'embaucher un agent technique en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence). Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant de difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du PEC repose sur l'emploi/formation/accompagnement.

Ce dispositif prévoit aux collectivités l'attribution d'une aide de l'Etat.

CDD 6 mois renouvelable - Durée de travail 20h/semaine - SMIC

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention avec le service du Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces démarches et cet engagement.

La séance est levée à 23h40.